RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00077
Numéro SIREN : 323 875 419
Nom ou dénomination : LA MAISON JOUVAUD

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2019 sous le numéro de dépôt 12179

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : LA MAISON JOUVAUD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adressé de l'entreprise 9 RUE DE L'EVECHE 84200 CARPENTRAS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 32387541900018 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 888	AG 21 136	8 752	11 418
	Fonds commercial (1)	AH	338 674	AI	338 674	338 674
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	705 057	AQ 493 274	211 783	235 962
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 086 721	AS 851 523	235 198	285 996
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 530 296	AU 659 565	870 732	594 755
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	215 001	BE	215 001	215 001
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	21 856	BI	21 856	21 519
	TOTAL (II)	BJ	3 927 493	BK 2 025 498	1 901 995	1 703 325
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	76 806	BM	76 806	76 886
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	44 478	BU	44 478	38 416
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	75 780	BY	75 780	71 158
	Autres créances (3)	BZ	276 474	CA	276 474	372 394
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	238 537	CE	238 537	232 499
	Disponibilités	CF	1 632 308	CG	1 632 308	1 548 611
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 897	CI	4 897	2 356
	TOTAL (III)	CJ	2 349 280	CK	2 349 280	2 342 320
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 276 773	1A 2 025 498	4 251 275	4 045 645

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail	338 674	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP (0)	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des précisions concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Dossier N° 035005 en Euros.

SOREC

DGFiP N° 2051 2019

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : LA MAISON JOUVAUD — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 067 080)	DA	1 067 080	1 067 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	106 708	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 551 755	1 385 868
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 514	271 833
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 813 058	2 725 544
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	679 263	486 748
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 164	7 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	300 508	313 568
	Dettes fiscales et sociales	DY	450 961	458 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	322	3 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		51 113
	TOTAL (IV)	EC	1 438 217	1 320 101
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 251 275	4 045 645

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	915 359	943 617
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : LA MAISON JOUVAUD — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 567 628	FB		FC	1 567 628	1 447 940
	Production vendue biens*	FD	2 719 196	FE		FF	2 719 196	2 694 551
	Production vendue services*	FG	26 922	FH		FI	26 922	5 450
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 313 745	FK		FL	4 313 745	4 147 941
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 106	19 225
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	23 154	45 849
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 667	4 840
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 347 672	4 217 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	339 363	369 318
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 062)	(8 822)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	783 495	769 048
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	80	(6 656)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	944 171	671 399
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	65 108	63 123
	Salaires et traitements*					FY	1 450 983	1 462 111
	Charges sociales (10)					FZ	463 495	474 878
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	230 666	180 840
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 113	5 528
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 274 410	3 980 767
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	73 262	237 088
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	550	406
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	31 840	45 619
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	31 840	45 619
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 587	3 078
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 587	3 078
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 253	42 541
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	100 065	280 035

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : LA MAISON JOUVAUD — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		78 977		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		34 333		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		113 311		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 135	105		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		38 504		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 135	38 609		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 135)	74 702		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ				
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	416	82 903		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 380 062	4 377 190		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 292 548	4 105 356		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	87 514	271 833		
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY				
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G				
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	692	343		
	- Crédit bail immobilier	HQ				
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
(9)	Dont transferts de charges	A1	23 154	45 849		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 550	2 063		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES ET AMANDES	135	
CONTROLE URSSAF	12 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	367 184		1 377
Constructions sur sol d'autrui	95 316		
Installations générales agencements aménagements des constructions	609 742		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 064 925		21 796
Installations générales agencements aménagements divers	709 442		322 979
Matériel de transport	93 152		48 766
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	321 876		30 422
Emballages récupérables et divers			3 660
TOTAL	2 894 452		427 622
Autres titres immobilisés	215 001		
Prêts, autres immobilisations financières	21 519		337
TOTAL	236 520		337
TOTAL GENERAL	3 498 157		429 336

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			368 561	
Constructions sur sol d'autrui			95 316	
Installations générales agencements aménagements constr.			609 742	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 086 721	
Installations générales agencements aménagements divers			1 032 421	
Matériel de transport			141 918	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			352 298	
Emballages récupérables et divers			3 660	
TOTAL			3 322 075	
Autres titres immobilisés			215 001	
Prêts, autres immobilisations financières			21 856	
TOTAL			236 857	
TOTAL GENERAL			3 927 493	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 093	4 043		21 136
Constructions sur sol d'autrui	23 435	4 862		28 297
Installations générales agencements aménagements constr.	445 660	19 317		464 977
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	778 929	72 594		851 523
Installations générales agencements aménagements divers	375 376	71 365		446 741
Matériel de transport	48 820	16 228		65 048
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 518	41 581		147 100
Emballages récupérables et divers		676		676
TOTAL	1 777 739	226 623		2 004 361
TOTAL GENERAL	1 794 832	230 666		2 025 498

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 043				
Constructions sur sol d'autrui	4 862				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	19 317				
Instal.techniques matériel outillage indus.	72 594				
Instal.générales agenc.aménag.divers	71 365				
Matériel de transport	16 228				
Matériel de bureau informatique mobilier	41 581				
Emballages récupérables et divers	676				
TOTAL	226 623				
TOTAL GENERAL	230 666				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	21 856	0	21 856
Autres créances clients	75 780	75 780	
Personnel et comptes rattachés	561	561	
Impôts sur les bénéfices	148 669	148 669	
Taxe sur la valeur ajoutée	40 149	40 149	
Divers état et autres collectivités publiques	402	402	
Groupe et associés	46 963	46 963	
Débiteurs divers	39 731	39 731	
Charges constatées d'avance	4 897	4 897	
TOTAL	379 006	357 150	21 856

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	429	429		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	678 833	155 975	432 616	90 242
Fournisseurs et comptes rattachés	300 508	300 508		
Personnel et comptes rattachés	213 429	213 429		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 265	229 265		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 441	1 441		
Autres impôts taxes et assimilés	6 826	6 826		
Groupe et associés	7 164	7 164		
Autres dettes	322	322		
TOTAL	1 438 217	915 359	432 616	90 242
Emprunts souscrits en cours d'exercice	230 043			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	37 639			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales normales	38.1100	200	27 800		28 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
pas de porte - dt au bail	338 673			338 673	
Total	338 673			338 673	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
licences	516	100.00
site internet	27 995	25.00

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 7 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	1 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 320
Autres créances	24 816
Total	29 136

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 217
Dettes fiscales et sociales	205 883
Total	255 530

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 897
Total	4 897

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le 23/05/2019
COMPAGNIE DES CASSARADES Président

« SAS LA MAISON JOUVAUD »
RCS CARPENTRAS 323 875 419

SIEGE SOCIAL : 9 Rue de l'Evêché
CARPENTRAS (84200)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf le 29 juin,
Et à 11 heures et levée à 12 heures,
Les associés de la SAS JOUVAUD, Société par Action Simplifiée au capital de 1 067 080 euros, divisés en 28 000 parts de 38,11 euros, se sont réunis pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31décembre 2018 et sur les autres points figurant à l'ordre du jour ci-après énoncé, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, aux jour et heure sus indiqués, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Pierre JOUVAUD préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence certifiée exacte par les personnes ci-dessus désignées et qualifiées, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la totalité des parts composant le capital, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il est mis à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation des associés,
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice sous revue et sur les conventions visées à l'article L 227-38 du Code de Commerce,
- le compte de résultat, le bilan, l'inventaire de l'exercice sous revue.

Puis les associés reconnaissent :

- D'une part qu'il leur a été remis par la gérance et ce en même temps que l'avis de convocation outre son rapport et le texte des résolutions proposées, les documents comptables ci-dessus visés.

- Et d'autre part, que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis la date de convocation.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour

suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-38 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-38 du Code de Commerce,
- Quitus de la gérance,
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice,
- Questions diverses.

Puis il est donné lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-38 du Code de Commerce.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes relatant l'activité de la société au cours de l'exercice sous revue et les comptes dudit exercice approuve dans toutes leurs parties et dans leur ensemble, les comptes sociaux tels qu'ils ont été arrêtés et présentés par la gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président traitant des conventions visées à l'article L 227-38 du Code de Commerce déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel ne prend pas part l'associé intéressé est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence des résolutions déjà adoptées, donne plein et entier quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice sous revue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur rapport du Président d'affecter le bénéfice de 87 514 euros de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 87 514 euros.

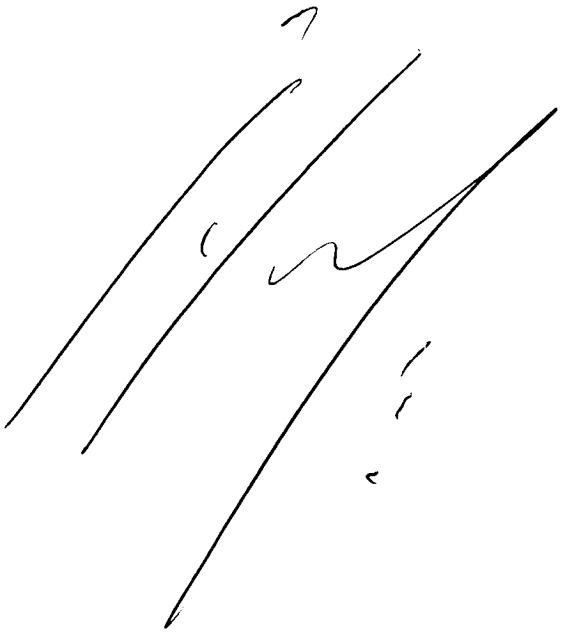
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour remplir les formalités de dépôt au greffe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président



« SAS LA MAISON JOUVAUD »
RCS CARPENTRAS 323 875 419

SIEGE SOCIAL : 9 Rue de l'Evêché
CARPENTRAS (84200)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 4 313 745 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 4 147 941Euros, soit une augmentation de 4 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 87 517 Euros, soit 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 4 347 672 Euros contre 4 217 855 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 4 274 410 Euros contre 3 980 767 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 1 914 478 Euros et représentent 44 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 230 666 Euros et représentent 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 100 065 Euros soit 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 87 514 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 87 514 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux nouvelles prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
31/12/2017	0€
31/12/2016	0€
31/12/2015	0 €

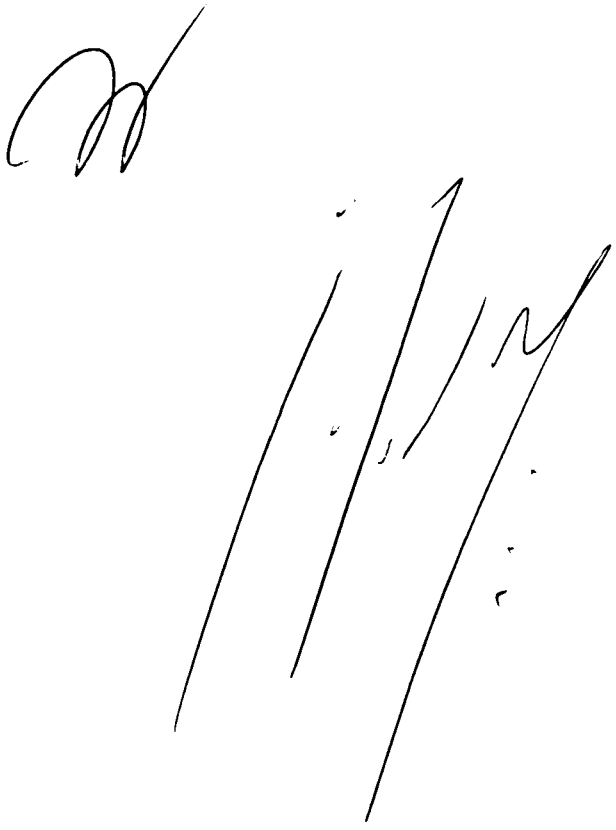
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 227 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

La Gérance



A.C.C.S.
Audit et Certification des Comptes de Sociétés
ZA de la gare - 6 avenue de Jonquerolles
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Tél. 04 90 92 12 78 – Fax. 04 90 92 75 58

LA MAISON JOUVAUD

Siège social : 40 RUE DE L'EVECHE 84 200 CARPENTRAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

~~Mesdames et Messieurs~~ les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LA MAISON JOUVAUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

- En application de la loi, nous attirons votre attention sur le fait que tous les employeurs de droit privé, quels que soient leur forme juridique et leur objet, doivent organiser les élections des délégués du personnel (devenu comité social et économique), dès lors qu'ils occupent au moins 11 salariés. Cet effectif doit être atteint pendant 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 3 années précédant la date des élections ce qui a été le cas dans la société or aucune élection n'a été organisée.

IV – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre ç ce qu'elles puissent, prises individuellement ou cumulées, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre ne cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Rémy de Provence, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Audrey GAUTHERIE
Associée
A.C.C.S.

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	~~Amortissements~~ et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	29 888	21 136	8 752	11 418	2 666-	23.35-
	Fonds commercial (1)	338 674		338 674	338 674		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	705 057	493 274	211 783	235 962	24 179-	10.25-
	Installations techniques, matériel et outillage	1 086 721	851 523	235 198	285 996	50 798-	17.76-
	Autres immobilisations corporelles	1 530 296	659 565	870 732	594 755	275 976	46.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	215 001		215 001	215 001		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 856		21 856	21 519	337	1.57
	Total II	3 927 493	2 025 498	1 901 995	1 703 325	198 670	11.66
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	76 806		76 806	76 886	80-	0.10-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	44 478		44 478	38 416	6 062	15.78
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	75 780		75 780	71 158	4 622	6.50
	Autres créances	276 474		276 474	372 394	95 921-	25.76-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	238 537		238 537	232 499	6 037	2.60
	Disponibilités	1 632 308		1 632 308	1 548 611	83 697	5.40
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 897		4 897	2 356	2 541	107.87
	Total III	2 349 280		2 349 280	2 342 320	6 960	0.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 276 773	2 025 498	4 251 275	4 045 645	205 630	5.08

(1) Dont droit au bail 338 674
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	~~Capital (Dont versé : 1 067 080)~~	1 067 080	1 067 080		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	106 708	762	105 946	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 551 755	1 385 868	165 887	11.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	87 514	271 833	184 319-	67.81-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 813 058	2 725 544	87 514	3.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	679 263	486 748	192 514	39.55
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	7 164	7 277	114-	1.56-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300 508	313 568	13 061-	4.17-
	Dettes fiscales et sociales	450 961	458 394	7 432-	1.62-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	322	3 000	2 678-	89.27-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		51 113	51 113-	100.00-
	Total IV	1 438 217	1 320 101	118 116	8.95
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 251 275	4 045 645	205 630	5.08
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	915 359	943 617		

MONTARRY & MAUREL-FIORENTINI
Avocats à Toulouse
1, rue du Languedoc – 31000 TOULOUSE
Téléphone : 05.61.25.12.63 Case Palais : 149 Fax : 05.61.25.79.52

Michèle MONTARRY
montarry@avocatline.com

Matthieu MAUREL-FIORENTINI
maurelfiorentini.avocat@orange.fr

Avocats Associés

Victor GROSBOIS
Avocat honoraire
montarry@avocatline.com

Toulouse, le 14 juin 2019

S.C.P. ELBAZ - LOISEAU
Avocats à la Cour
14 bis, place G. Gaillard
63000 CLERMONT-FERRAND

EMAIL : scpelbazloiseau.avocat@gmail.com

TRES URGENT

Nos réf. : **190034** - MM/ZS
TECHNISOL - BAIL CLERMONT-FERRAND

Vos Réf. : IDEM

Mon Cher Confrère,

Je vous prie de trouver ci-joint les conclusions que j'ai établies en réponse et qu'il convient de toute urgence de notifier à la partie adverse avec la nouvelle pièce visée numéro 11, à savoir le procès-verbal de constat du 6 juin 2019 que je vous ai adressé par mail ce matin.

Je vous remercie de bien vouloir noter qu'il convient impérativement de plaider cette affaire à l'audience du 18 juin prochain et d'en informer l'adversaire.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble,

Votre bien dévouée confrère.

Michèle MONTARRY

P.J : Conclusions responsives

Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand
Audience des référés du 18 juin 2019 à 9h

CONCLUSIONS RESPONSIVES

POUR

LA SAS TECHNISOL

Maître Daniel ELBAZ
Avocat Associé de la SCP ELBAZ - LOISEAU

CONTRE

LA SCI AVERTIN

Maître Bernard ALLE
Avocat du Cabinet NOVIA

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 567 628		1 567 628	1 447 940	119 688	8.27
Production vendue de biens	2 719 196		2 719 196	2 694 551	24 645	0.91
Production vendue de services	26 922		26 922	5 450	21 472	394.00
Chiffre d'affaires NET	4 313 745		4 313 745	4 147 941	165 805	4.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 106	19 225	12 119-	63.04-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23 154	45 849	22 695-	49.50-
Autres produits			3 667	4 840	1 173-	24.23-
Total des Produits d'exploitation (I)			4 347 672	4 217 855	129 818	3.08
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			339 363	369 318	29 955-	8.11-
Variation de stock (marchandises)			6 062-	8 822-	2 759	31.28
Achats de matières premières et autres approvisionnements			783 495	769 048	14 446	1.88
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			80	6 656-	6 735	101.20
Autres achats et charges externes *			944 171	671 399	272 772	40.63
Impôts, taxes et versements assimilés			65 108	63 123	1 985	3.15
Salaires et traitements			1 450 983	1 462 111	11 128-	0.76-
Charges sociales			463 495	474 878	11 382-	2.40-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			230 666	180 840	49 826	27.55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3 113	5 528	2 415-	43.69-
Total des Charges d'exploitation (II)			4 274 410	3 980 767	293 644	7.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			73 262	237 088	163 826-	69.10-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			550	406	144	35.59
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	31 840	45 619	13 779-	30.20-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	31 840	45 619	13 779-	30.20-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 587	3 078	2 509	81.52
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 587	3 078	2 509	81.52
2. Résultat financier (V-VI)	26 253	42 541	16 288-	38.29-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	100 065	280 035	179 970-	64.27-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		78 977	78 977-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		34 333	34 333-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		113 311	113 311-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 135	105	12 030	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		38 504	38 504-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	12 135	38 609	26 474-	68.57-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 135-	74 702	86 837-	116.24-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	416	82 903	82 487-	99.50-
Total des produits (I+III+V+VII)	4 380 062	4 377 190	2 872	0.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 292 548	4 105 356	187 192	4.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	87 514	271 833	184 319-	67.81-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	692	343		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

LA MAISON JOUVAUD

9 RUE DE L'EVECHE

84200 CARPENTRAS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SOREC
1266 AVENUE DWIGHT EISENHOWER

84200 CARPENTRAS
04 90 41 82 30

B

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fin des Travvaux pour CAP SUD

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 73 625 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	367 184		1 377
Constructions sur sol d'autrui	95 316		
Installations générales agencements aménagements des constructions	609 742		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 064 925		21 796
Installations générales agencements aménagements divers	709 442		322 979
Matériel de transport	93 152		48 766
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	321 876		30 422
Emballages récupérables et divers			3 660
TOTAL	2 894 452		427 622
Autres titres immobilisés	215 001		
Prêts, autres immobilisations financières	21 519		337
TOTAL	236 520		337
TOTAL GENERAL	3 498 157		429 336

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			368 561	
Constructions sur sol d'autrui			95 316	
Installations générales agencements aménagements constr.			609 742	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 086 721	
Installations générales agencements aménagements divers			1 032 421	
Matériel de transport			141 918	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			352 298	
Emballages récupérables et divers			3 660	
TOTAL			3 322 075	
Autres titres immobilisés			215 001	
Prêts, autres immobilisations financières			21 856	
TOTAL			236 857	
TOTAL GENERAL			3 927 493	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	17 093	4 043		21 136
Constructions sur sol d'autrui	23 435	4 862		28 297
Installations générales agencements aménagements constr.	445 660	19 317		464 977
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	778 929	72 594		851 523
Installations générales agencements aménagements divers	375 376	71 365		446 741
Matériel de transport	48 820	16 228		65 048
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 518	41 581		147 100
Emballages récupérables et divers		676		676
TOTAL	1 777 739	226 623		2 004 361
TOTAL GENERAL	1 794 832	230 666		2 025 498

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 043				
Constructions sur sol d'autrui	4 862				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	19 317				
Instal.techniques matériel outillage indus.	72 594				
Instal.générales agenc.aménag.divers	71 365				
Matériel de transport	16 228				
Matériel de bureau informatique mobilier	41 581				
Emballages récupérables et divers	676				
TOTAL	226 623				
TOTAL GENERAL	230 666				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	21 856	0	21 856
Autres créances clients	75 780	75 780	
Personnel et comptes rattachés	561	561	
Impôts sur les bénéfices	148 669	148 669	
Taxe sur la valeur ajoutée	40 149	40 149	
Divers état et autres collectivités publiques	402	402	
Groupe et associés	46 963	46 963	
Débiteurs divers	39 731	39 731	
Charges constatées d'avance	4 897	4 897	
TOTAL	379 006	357 150	21 856

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	429	429		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	678 833	155 975	432 616	90 242
Fournisseurs et comptes rattachés	300 508	300 508		
Personnel et comptes rattachés	213 429	213 429		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 265	229 265		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 441	1 441		
Autres impôts taxes et assimilés	6 826	6 826		
Groupe et associés	7 164	7 164		
Autres dettes	322	322		
TOTAL	1 438 217	915 359	432 616	90 242
Emprunts souscrits en cours d'exercice	230 043			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	37 639			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales normales	38.1100	200	27 800		28 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
pas de porte - dt au bail	338 673			338 673	
Total	338 673			338 673	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
licences	516	100.00
site internet	27 995	25.00

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 7 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	1 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 320
Autres créances	24 816
Total	29 136

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 217
Dettes fiscales et sociales	205 883
Total	255 530

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 897
Total	4 897

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

LA MAISON JOUVAUD
84200 CARPENTRAS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le 23/05/2019
COMPAGNIE DES CASSARADES Président

A.C.C.S.

Audit et Certification des Comptes de Sociétés

Inscrite auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

ZA de la gare - 6 avenue de Jonquerolles
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Tél. 04 90 92 12 78 – Fax. 04 90 92 75 58

Société à responsabilité limitée au capital de 510 000 €
RCS Tarascon B 310 175 484

LA MAISON JOUVAUD

Siège social : 40 RUE DE L'EVECHE 84 200 CARPENTRAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

LA MAISON JOUVAUD

Siège social : 40 RUE DE L'EVECHE 84 200 CARPENTRAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport relatif aux conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I –CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis qu'une convention a été conclue au cours de l'exercice et soumise à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 615-5 du code de commerce.

- **Avec M. Pierre JOUVAUD et Mme Jeanne Marie JOUVAUD :**

Au titre de prestations de management fees la société a versé la somme de 386 342 € à la société LA COMPAGNIE DES CASARADES pour l'exercice écoulé.

II – CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société IMMO CASSARADES :**
 Au titre d'un loyer pour un local commercial à CARPENTRAS la société a versé la somme de 8 400€ pour l'exercice écoulé.

- **Avec la société IMMO CASSARADES :**
 Au titre d'un loyer pour un local commercial à CARPENTRAS Rue du château la société a versé la somme de 9 000€ pour l'exercice écoulé.

- **Avec la société CHOUQUETTE**
 Au titre d'un loyer pour un local commercial à CARPENTRAS Rue de l'Evêché la société a versé la somme de 21 000€ pour l'exercice écoulé.

- **Avec la société CHOUQUETTE INVEST**
 Au titre d'un loyer pour un local commercial à l'ISLE SUR LA SORGUE la société a versé la somme de 60 000€ pour l'exercice écoulé.

- **Avec la société SCI DU CHATEAU FORT**
 Au titre d'un loyer la société a versé la somme de 3 000€ pour l'exercice écoulé.

- Loyer location gérance pour un montant de 28 180.32 € dont 10 590 € pour la location de l'immeuble

A Saint Rémy de Provence, le 04/06/2019

Le Commissaire aux Comptes
Audrey GAUTHERIE
Associée

A.C.C.S.

